



**HAL**  
open science

## Dépaysements réciproques et éveil des consciences au patrimoine monumental égyptien

Mercedes Volait

► **To cite this version:**

Mercedes Volait. Dépaysements réciproques et éveil des consciences au patrimoine monumental égyptien. Jean-Marcel Humbert. Bonaparte en Égypte: feux et lumières, Hazan;Institut du monde arabe;Région Nord-Pas-de-Calais, pp.345-349, 2008. hal-00525311

**HAL Id: hal-00525311**

**<https://hal.science/hal-00525311v1>**

Submitted on 11 Oct 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mercedes Volait

"Dépaysements réciproques et éveil des consciences au patrimoine monumental égyptien "

Version de l'auteur, pour la version publiée voir Jean-Marcel Humbert (Dir.), *Bonaparte en Égypte : feux et lumières*, Catalogue de l'exposition organisée à l'Institut du monde arabe, Paris, du 14 octobre 2008 au 19 mars 2009 et au Musée des beaux-arts d'Arras du 16 mai au 19 octobre 2009, Paris : Hazan, Institut du monde arabe ; Lille : Région Nord-Pas-de-Calais, 2008, p. 345-349.

« *In fact, archaeological zeal even in Europe seems to vary inversely with the distance.* »<sup>1</sup>

Les avanies faites au patrimoine égyptien au cours des âges ont été légion. Le pillage des sépultures des anciens Egyptiens est aussi vieux que la civilisation qui les a produites ; la quête effrénée de trésors cachés, aux supposés pouvoirs magiques, a alimenté un trafic durable de bijoux, d'amulettes, d'objets précieux et même de momies – longtemps offertes à l'achat dans les bazars du Caire<sup>2</sup>. Les monuments antiques ont servi de tout temps de carrières de pierre ou de marbre à une multitude de constructions ; les remplois de chapiteaux, pierres de seuil, ou linteaux ornés de hiéroglyphes, visibles dans les mosquées du Caire ou des villes de province en attestent amplement<sup>3</sup>. Des tremblements de terre fréquents, des incendies récurrents, les guerres intestines des émirs mamelouks ont apporté leur

---

<sup>1</sup> « Archaeology in Egypt », *Times* du 5 février 1883, p. 9.

<sup>2</sup> Brian FAGAN, *The Rape Of The Nile: Tomb Robbers, Tourists, and Archaeologists in Egypt*, 2004; *Voyages en Égypte de l'Antiquité au début du XX<sup>e</sup> siècle*, cat. d'expo, Musée d'art et d'histoire de Genève, 2003.

<sup>3</sup> Vincent RONDOT, « Sur le voyage de sept chapiteaux d'Antinoé vers Le Caire », *Annales islamologiques*, XXV, 1991, p. 241-243 ; Marianne BARRUCAND, « Les chapiteaux de remploi de la mosquée al-Azhar et l'émergence d'un type de chapiteau médiéval en Égypte », *Annales islamologiques*, XXXVI, 2002, p. 37-75.

lot de destructions. L'expédition d'Égypte n'a pas été en reste. La prise du Caire occasionne à elle seule des dégâts considérables ; la mosquée al-Azhar est mise à sac, des complexes entiers de la cité des morts brûlent. L'occupation malmène nombre de monuments. Seize grands sanctuaires sont utilisés comme quartiers de casernement par les soldats de Bonaparte pendant trois ans ; un millier d'hommes campent dans le plus monumental, Sultan Hasan, aux délicates inscriptions ciselées dans le plâtre. D'autres édifices culturels servent d'entrepôts, voire de tavernes. Les combats de rue engendrent leur part de vandalisme. A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, Le Caire est une ville en ruines, avec plusieurs milliers d'habitations détruites ou désertées<sup>4</sup>.

Les projets industriels et militaires du nouveau maître du pays, Muhammad 'Alî, génèrent une nouvelle menace pour les traces matérielles du passé. Les colonnes des temples sont découpées en rondelles à usage de meules, leurs matériaux broyés pour produire chaux ou salpêtre, les moellons utilisés à la construction des fabriques et des ouvrages civils. Les revenus des fondations pieuses sont confisqués pour financer l'effort requis : les mosquées, caravansérails, fontaines, et grands mausolées perdent les moyens usuels de leur entretien et entament un cycle de détérioration. Il se dit que le patrimoine monumental pèse peu aux yeux du grand pacha, dès lors que le succès de ses entreprises économiques ou guerrières est en jeu<sup>5</sup>.

Ce premier XIX<sup>e</sup> siècle est aussi celui d'une avidité sans précédent des amateurs européens d'antiques, encore décuplée par les rivalités nationales. Accompagnée d'une armada d'hommes de science et d'artistes, l'expédition napoléonienne a

---

<sup>4</sup> André RAYMOND, *Egyptiens et Français au Caire, 1798-1801*, Le Caire : presses de l'IFAO, 1998, p. 205-208, 300 ; Félix MENGIN, *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Aly, ou Récit des événements politiques et militaires qui ont eu lieu depuis le départ des Français jusqu'en 1823, ouvrage enrichi de notes par MM. Langlès et Jomard et précédé d'une introduction historique, par M. Agoub*. Paris: A. Bertrand, 1823, II, p. 317, 322.

<sup>5</sup> Gaston WIET, *Mohammed Ali et les Beaux-Arts* Le Caire : Dar El-Maaref, [1951], p. 21-39.

révélé au monde savant les richesses égyptiennes avec une information jusque-là inégalée ; la reprise en mains du pays par Muhammad Alî a rendu sûre la route de Haute-Egypte. Les premiers récits, les cartes publiées, la sécurité des déplacements ouvrent la voie à « l'exploration archéologique » du pays. Celle-ci est sauvage, peu regardante sur les moyens employés (la poudre au besoin), et sans considération aucune pour l'avenir des sites excavés. Dilettantes et aventuriers de tout acabit se précipitent. D'aucuns se contentent de prendre croquis et relevés ; la plupart, consuls en tête, repartent les mains pleines. L'acquisition d'antiquités à n'importe quel prix fait l'objet des plus invraisemblables tractations et surenchères entre collectionneurs français, allemands, italiens ou britanniques, secondés par leurs agents et complices locaux. Si désormais les « débris » ne périssent plus irrémédiablement, ils disparaissent du sol égyptien ; tous prétendent ou se convainquent que leur conservation sera mieux assurée en Europe<sup>6</sup>.

### **Un début de conscience locale, gagnée au contact de Paris**

L'un des premiers Européens à s'émouvoir de cet état de fait aurait été le négociant Félix Mengin, excellent connaisseur du pays où il résida vingt ans durant. Si l'on en croit un autre amateur, Émile Prisse d'Avennes (1807-1879), Mengin aurait à deux reprises proposé au Pacha la création d'un Musée pour abriter les « antiquités que le sol livre en abondance »<sup>7</sup>. On connaît surtout la *Note pour la conservation des monuments de l'Égypte* que l'infatigable Jean-François Champollion (1790-1832) remet au vice-roi le 29 novembre 1829, à l'occasion de son voyage en Égypte. Le texte dénonce les « barbares dévastations » que fellahs, marchands d'antiquités et voyageurs font subir aux vestiges antiques et énumère

---

<sup>6</sup> Jean-Jacques FIECHTER, *La moisson des dieux, la constitution des grandes collections égyptiennes, 1815-1830*, Paris: Julliard, 1994.

<sup>7</sup> Paris, Bnf, Manuscrits occidentaux, Papiers Prisse d'Avennes, NAF 20420, *Antiquités et Antiquaires*, fol. 355.

les dernières pertes enregistrées : pas moins de 13 ou 14 grands monuments, dont il ne reste à peu près rien. Il plaide pour une stricte réglementation des fouilles, dans l'intérêt de la science mais aussi de la prospérité du pays, par les sommes que les dilettantes ne manqueront pas de laisser sur place pour assouvir leur goût des visites de ruines– l'idée de « tourisme culturel », à défaut du mot, est déjà convoquée pour soutenir la cause patrimoniale. Et de suggérer qu'on interdise l'enlèvement de la moindre pierre des grands sites de Haute-Egypte et de Nubie, dont il établit une première liste.

Le nouveau consul français Jean-François Mimaut (1774-1837), lui-même comme il se doit un grand collectionneur, relaye à intervalles réguliers ces préoccupations auprès de Muhammad 'Alī : en 1831, il s'élève contre le projet de démolition du temple de Dendérah, dont les pierres devaient servir à construire une usine (et obtient gain de cause) ; deux ans plus tard, il défend l'idée d'une protection générale des antiquités. Portée par un nombre croissant « d'antiquaires » européens, l'idée de conservation locale des antiquités égyptiennes fait son chemin. Le 15 août 1835, une ordonnance détaillée fixe un cadre général d'intervention. L'exportation des produits des fouilles est désormais prohibée, un musée est créé au Caire pour accueillir les antiquités mises au jour, des mesures sont envisagées pour la conservation des monuments de Haute-Égypte. L'exposé des motifs met en avant, sans hargne mais avec fermeté, les ravages résultant du goût des Européens « pour tout ce qu'ils désignent sous le nom d'antiquités » en Égypte, le soin qu'eux-mêmes prennent en revanche à empêcher l'exportation de leurs propres trésors et à les exposer « aux yeux du public de toutes les nations, pour leur plus grande gloire », les avantages, enfin, qu'ils retirent de l'étude des vestiges égyptiens<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Antoine KHATER, *Le régime juridique des fouilles et des antiquités en Egypte*, Le Caire : presses de l'IFAO, 1960, p. 37-40.

L'auteur de l'ordonnance est un jeune cheikh, Rifâ'a al-Tahtâwî (1801-1873), qui vient de passer cinq années à Paris (1826-1831). Le séjour est capital dans son itinéraire intellectuel. « Homme distingué », « aux manières douces et agréables », Tahtâwî a reçu le meilleur accueil dans les milieux égyptophiles et arabisants de Paris – protégé de Jomard, il s'est lié d'amitié avec Sylvestre de Sacy et Caussin de Perceval – et s'est abandonné, avec délectation, à la découverte de l'étrange cité où il se trouve. Une ville où « il y a beaucoup de magasins qu'on appelle musées », où le savoir et l'avancement des sciences semblent sacrés, où l'idée de lien social basé sur l'appartenance nationale, et non plus la seule religion, s'impose à lui, où les antiquités égyptiennes, « reléguées par les historiens arabes dans un monde étranger d'idolâtrie et d'obscurantisme », prennent un tout autre relief<sup>9</sup>. Il en tire cette conclusion pour les richesses égyptiennes :

« A mon avis, puisque l'Égypte s'est mise maintenant à adopter la civilisation et l'instruction selon le modèle des pays d'Europe, elle est légitimement plus digne de conserver autant d'ornements et d'ouvrages que ses ancêtres lui léguèrent. L'en dépouiller peu à peu, estiment les hommes raisonnables, c'est une manière de dérober les bijoux d'autrui pour s'en parer, cela tient de la spoliation – chose trop évidente pour nécessiter démonstration –. »<sup>10</sup>

À n'en pas douter, Tahtâwî est bien l'homme de la situation. Il prend la direction du musée établi en 1836 dans le palais du Defterdar bordant l'Azbakiyya, pour abriter les produits des fouilles officielles. Les libéralités aux souverains européens se poursuivent cependant, jusqu'à vider le musée, lequel sera fermé 20 ans plus tard. Ancien consul en poste à Alexandrie, Gliddon publie en 1841 un pamphlet accablant sur le sort que continuent à connaître les antiquités égyptiennes, et

---

<sup>9</sup> TAHTAWI, *L'or de Paris, relation de voyage, 1826-1831*, traduit de l'arabe et présenté par Anouar LOUCA, Paris : Sindbad, 1988, p. 31, 190 ; Anouar LOUCA, « Rifa'a al-Tahtawi (1801-1873) et la science occidentale », *D'un Orient l'autre*, Paris : Editions du CNRS, 1991, vol. II, p. 201-217.

<sup>10</sup>TAHTAWI, *Ibidem*, p. 297.

s'inquiète du dédain dans lequel le grand Pacha tient par ailleurs les « splendides et innombrables vestiges du patriotisme mahométan », qui en sont désormais réduits, pour leur survie, à dépendre des réparations que « des individus entreprennent, dans un geste de ferveur, ou plus généralement d'expiation, par contribution volontaire »<sup>11</sup>. L'indifférence prêtée aux Egyptiens par maints voyageurs à l'égard de l'idée de conservation monumentale souffrait donc quelques exceptions, même si la philosophie de ces gestes est à rapprocher sans doute plutôt du « vandalisme restaurateur » développé par le clergé français au même moment que du culte laïc du patrimoine que commencent à conceptualiser les « antiquaires » européens et leurs complices, Victor Hugo en tête<sup>12</sup>.

### **Le règne de Mariette**

Il y a bien néanmoins un avant et un après 1835. Si l'idée d'utiliser des pierres antiques (de la grande pyramide de Mycherinos) pour un ouvrage moderne (les barrages de Qanâtir al-Khayriyya en aval du Caire) refait surface en 1836, elle suscite un concert de protestations et ne se concrétise pas. Prisse note dix ans plus tard que « l'antiquaire peut à peine aujourd'hui recueillir quelques morceaux dignes d'orner sa collection, et le voyageur ne trouve plus à acheter des souvenirs des lieux qu'il est venu visiter », du fait du nouveau dispositif, qui génère du coup force contrefaçons<sup>13</sup>. Les concurrences entre amateurs européens ne cessent certes pas – au terme d'un rocambolesque scénario, l'archéologue a arraché en 1843 aux Prussiens la « Chambre des Ancêtres » de Karnak, aujourd'hui au Louvre – mais un corps de règles concernant les fouilles et leur produit se met progressivement en

---

<sup>11</sup> George GLIDDON, *An appeal to the antiquaries of Europe on the destruction of the monuments of Egypt*, Londres, 1841, p. 86 [ma traduction].

<sup>12</sup> Jean-Pierre BABELON & André CHASTEL. *La notion de patrimoine*, Paris : Liana Levi, 1995.

<sup>13</sup> Emile PRISSE D'AVENNES, « Collections d'antiquités égyptiennes au Kaire », *Revue archéologique*, 15 mars 1846, p. 729-752.

place. Un permis est désormais nécessaire pour fouiller, même si d'aucuns s'en passent. En 1851, l'exportation de momies est explicitement interdite. La même année, les antiquités découvertes par Auguste Mariette (1821-1881) à Saqqara sont séquestrées sur la base de l'ordonnance de 1835 ; au terme d'un long ballet diplomatique, un partage des fouilles est réalisé, au demeurant très généreux pour le musée du Louvre, financeur de l'opération.

Cette première campagne archéologique décide paradoxalement de la vocation conservatrice de Mariette. Totalement immergé sur le terrain pendant quatre ans, il a pu toucher du doigt les dangers que courent, sans protection drastique, les vestiges antiques : dans la seule plaine d'Abousir et de Saqqara, il dit avoir vu lui-même disparaître pas moins de 700 tombeaux. Sous couvert de fouilles pour le prince Napoléon, l'égyptologue retourne en Égypte en 1857, bien décidé à faire œuvre patrimoniale cette fois. Avec la complicité de Ferdinand de Lesseps, il obtient le 5 juillet 1858 (23 *Zûl Qa'ada* 1274) d'être nommé *ma' mûr* (commissaire) « des travaux d'antiquités » en Égypte : l'ordre vice-royal signe l'acte de naissance d'une administration locale des antiquités. Une petite équipe, internationale, est aussitôt mise sur pied, avec un sous-directeur, Bonnefoy, un inspecteur des fouilles (Luigi Vassalli, Milanais d'origine), un chef d'atelier (le Corse Floris), un surveillant en chef des sites (le Circassien Mohamed Khurchîd), et des contremaîtres égyptiens (*ra'is*) pour diriger les ouvriers des chantiers.

Personnalité rugueuse et fantasque, doté d'une formidable vitalité, Mariette est dès lors tendu vers une idée fixe : tout mettre en œuvre pour conserver intacts les vestiges égyptiens. Il fait dégager les grands monuments, organise des fouilles systématiques et rationnelles, fait transporter les objets dans un musée ouvert à Bûlâq, dans d'anciens locaux des douanes, où il installe également ses quartiers administratifs et domestiques. Il veille de façon intransigeante à ce que nul « débris » ne quitte plus le pays. Ou y retourne après bref séjour à l'étranger. Ainsi



se révèle-t-il inflexible lorsque l'impératrice Eugénie jette son dévolu sur les parures en or exposées à Paris dans le petit temple recréé pour la section égyptienne de l'Exposition universelle de 1867. Il paiera d'une disgrâce préjudiciable au financement de ses fouilles son impudence, mais n'en concevra aucun regret<sup>14</sup>. L'œuvre déployée au service des monuments égyptiens est au total immense, et constitue l'assise de la place de choix tenue par l'archéologie française dans les affaires patrimoniales d'Égypte.

### **Vers une reconnaissance de « l'art arabe »**

La protection du patrimoine islamique s'inscrit dans le sillage de la curiosité égyptologique et l'équation en est somme toute identique : un investissement européen décisif, un engagement gagné au contact direct des monuments, des allées et venues entre Le Caire et Paris et des complicités locales.

L'héritage bâti de « l'État moderne » de l'Égypte n'avait pas manqué de solliciter l'imaginaire des artistes de l'expédition, même si la curiosité est moindre que pour les reliques pharaoniques. C'est une longue familiarité avec la contrée qui permet ensuite à une poignée d'excentriques de pénétrer plus avant les mystères des monuments dits de l'art arabe, et d'en proposer quelques grands recueils, ceux de l'architecte Auguste Mariette Pascal Coste (1787-1879) (résident entre 1817 et 1827), de Prisse d'Avennes qui fait photographier les monuments du Caire entre 1858 et 1860, ou encore de l'architecte et théoricien de l'ornement Jules Bourgoïn (1838-1908), en poste à Alexandrie de 1863 à 1866. Ce sont des amateurs européens, et en particulier français<sup>15</sup>, qui sont les premiers à en recueillir les

---

<sup>14</sup> Elisabeth DAVID, *Mariette pacha*, Paris : Pygmalion, 1997.

<sup>15</sup> Mercedes VOLAIT, « Passions françaises pour l'art mamelouk et ottoman du Caire (1867-1889) », in *Purs décors ?*, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 2007, catalogue d'exposition sous la direction de Rémi Labrusse, p. 98-103, et plus largement IDEM, *Fous du Caire : excentriques et amateurs d'art islamique en Égypte (1867-1933)*, (à paraître).

fragments, alors que les travaux d'« embellissement urbain » ont transformé la capitale égyptienne, dans les années 1860, en un immense chantier de démolition et de reconstruction.

Ce sont encore des activistes européens qui bataillent en faveur de la création d'un Comité de conservation, pour assurer la restauration des monuments dans les règles de l'art, alors que la tendance, de longue date, est de les badigeonner de mauvaise peinture ou de les reconstruire purement et simplement lorsqu'ils menacent ruine<sup>16</sup>. L'instance est créée par décret khédivial du 18 décembre 1881 et le destin des monuments va s'en trouver à jamais changé. Mais elle n'aurait sans doute jamais vu le jour sans des soutiens intérieurs. Un appui précieux fut le ministre Nubar, si l'on en croit le témoignage d'Hector Horeau (1801-1872). Sollicité en 1870 pour présenter au vice-roi des projets de percées dans les quartiers historiques du Caire, l'architecte découvre, ahuri, que ses projets rencontrent l'opposition de nombreux adversaires, dont celle du grand commis arménien :

« Pour lui, je suis un vandale, et il me l'a dit. **Il aime son vieux Caire jusque dans ses ruines**<sup>17</sup>. Je crois, moi, que l'architecture du quartier d'Ismaïlia l'a exaspéré, et il y a bien de quoi. [...] Pourtant je ne veux rien faire de plus dans les rues du Caire, que ce que Nubar veut faire dans ses lois : mettre de l'ordre et de la logique, pour attirer les étrangers »<sup>18</sup>.

Au même moment, Nubar Pacha demande d'ailleurs à Auguste Salzmann (1824-1872), auréolé de son travail de photographe-restaurateur à Jérusalem et ami de Mariette, de soumettre au vice-roi Ismâ'îl un plan général d'action pour la conservation des monuments arabes du Caire et l'année suivante un projet détaillé

---

<sup>16</sup> IDEM, « Amateurs français et dynamique patrimoniale : aux origines du Comité de conservation des monuments de l'art arabe », in *La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois 1805-1882*, Daniel PANZAC and André RAYMOND (dir.), Le Caire: Institut français d'archéologie orientale, 2002, p. 311-326.

<sup>17</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>18</sup> Hector HOREAU, *L'avenir du Caire au point de vue de l'édilité et de la civilisation*, c. 1870, p. 10-12.

de restauration de la mosquée du Sultan Hasan<sup>19</sup>. Le décès en 1872 de l'artiste interrompt brutalement le projet, mais il ne semble pas que le « Mariette de l'art arabe », selon le mot d'Arthur Rhoné, ait eu la trempe voulue pour mener à bien pareille entreprise<sup>20</sup>. On retrouve Nubar dans la petite coterie qui, autour d'Ambroise Baudry, Gabriel Charmes, Arthur Rhoné et quelques autres, s'agite en 1880 pour la création du Comité de conservation des monuments de l'art arabe, initiative qui reçoit bientôt l'aval du colonel °Urâbi, le chef de la révolte nationaliste de 1882<sup>21</sup>.

Un autre soutien précieux à la cause patrimoniale des « conservateurs » français fut l'architecte Husayn Fahmî (1827-1891). Lui aussi a accompli le séjour initiatique à Paris, dans le cadre de la mission scolaire de 1844 – celle-là même qui comptait dans ses rangs l'ingénieur et futur urbaniste du Caire °Alî Mubârak – et c'est là certainement qu'il entre en relation avec le monde de l'art. De retour au Caire, le « jeune » Husayn, dit aussi Kûtchük Husayn ou Husayn al-Mi'mâr (orthographié Meymar ou Meymarie selon les sources), occupe différents postes dans l'administration édilitaire, puis dans celle des biens de main morte (*Waqf*), qui le plongent de plain-pied dans le quotidien des monuments du Caire et en situation « d'en recueillir et sauver les débris » selon une formule qui a fait florès. « Homme de savoir et de talent », « artiste pourvu d'une connaissance approfondie des arts arabes et doué d'un goût aussi fin qu'élevé », l'architecte passe pour avoir collectionné les exemples d'ornement islamique sur tout support, des reliures damasquinées aux lampes émaillées de mosquée, et en expose un bel échantillon à Paris en 1867 :

[...] Le docteur Meymarie a eu l'heureuse idée de ramasser les boiseries, portes, volets, morceaux de plafonds et grilles sculptées, provenant de la

---

<sup>19</sup> Le Caire, Archives nationales, fonds °*Asr Ismâ'îl*, liasse 7/2, Lettre de Nubar à Salzmann, 8 février 1870, avec en annexe son premier rapport; A. Salzmann, Note relative à la préservation des monuments arabes et à l'organisation du musée, 2 avril 1871.

<sup>20</sup> Paris, Institut de France, Correspondance Schlumberger, ms 4250, Lettre de Rhoné, 27 septembre 1881.

<sup>21</sup> William GREGORY, « Arab monuments and the Boulak museum », *Times*, 27 janvier 1883, p. 6.

mosquée El-Teyloun [Ibn Tûlûn]. [...] En réparant certaines parties du *mirab* ou sanctuaire, on avait abattu et jeté parmi les gravats une foule de détails ravissants, où des nielles de nacre, d'ivoire et d'ambre se mêlent au cèdre et à l'ébène. M. Meymarie a recueilli et sauvé ces débris<sup>22</sup>. »

C'est à Paris même que le public put donc découvrir très tôt l'une des plus belles collections d'art islamique jamais formée, qui put susciter des vocations. L'ensemble réuni est en tout point semblable, dans sa composition comme dans sa provenance, aux grandes collections françaises qui suivirent, celle d'un Alphonse Delort de Gléon ou d'un Gaston de Saint-Maurice. Certaines pièces maîtresses réunies par Husayn Fahmî - une chaire intacte (*minbâr*), portant le nom et la titulature du sultan Qayt bay (fin du XV<sup>e</sup> siècle) - peuvent être toujours admirées au Victoria and Albert Museum, qui se porta acquéreur dès septembre 1867 d'une sélection faite par Owen Jones, tandis que le reste était dispersé dans une vente publique à Paris deux ans plus tard<sup>23</sup>.

### **Le patrimoine à l'aune du dépaysement culturel**

S'il a suscité de belles passions, de part et d'autre de la Méditerranée, « l'art arabe » n'a cependant jamais rencontré dans l'opinion publique européenne un engouement comparable à l'extraordinaire ferveur soulevée par les antiquités égyptiennes. En apprécier les œuvres fut affaire d'initiés<sup>24</sup>, c'est encore largement le cas aujourd'hui. Peut-être lui aura-t-il aussi manqué un protecteur de la stature du grand égyptologue boulonnais. Mais dans les deux cas, temps anciens ou temps

---

<sup>22</sup> Adalbert DE BEAUMONT, « Les Arts décoratifs en Orient et en France. Une visite à l'Orient à l'Exposition Universelle », *Revue des deux mondes*, vol. LXXII, 1<sup>er</sup> novembre 1867, p. 138-160 ; voir aussi Charles EDMOND, *L'Égypte à l'Exposition universelle de 1867*, Paris, 1867, p. 199.

<sup>23</sup> V&A, inv. 1050-1869 ; *Objets arabes, koptes, koufiques et persans, bronzes, armes, tapis, appartenant en partie à M. le Dr. Meymar, et aussi à MM. Henry des Essarts et Beaucorps*, Vente des 8-9 janvier 1869, à Paris (237 numéros au total).

<sup>24</sup> La réception française de la littérature arabe suit un schéma analogue, voir Daniel LANÇON, *L'Égypte littéraire de 1776 à 1882, destin des antiquités et aménités des rencontres*, Paris : Geuthner, 2007.

médiévaux, la rencontre culturelle se trouve au cœur du processus d'appropriation ou de réappropriation du passé.

Les acteurs de la protection des monuments islamiques se sont régulièrement interrogés sur la réception locale de leurs initiatives<sup>25</sup>. Commentant en 1883 l'actualité archéologique en Égypte, « l'antiquaire » Thomas Wise relevait de façon plus générale une relative indifférence égyptienne au passé, tout en observant que la force du sentiment patrimonial était toujours d'autant plus notable que l'objet était lointain : les Londoniens prompts à s'émouvoir de la disparition du Caire médiéval n'avaient pas les mêmes réticences à l'égard de la destruction des vieilles masures de Soho, et si les Français s'indignaient des boulevards haussmanniens du Caire, leurs homologues parisiens ne paraissaient guère les perturber<sup>26</sup>. Un paradoxe plus courant qu'il n'y paraît voudrait ainsi que le patrimoine d'autrui s'impose toujours plus facilement à soi que son propre héritage. Autrement dit, le patrimoine serait d'abord affaire de distance, dans le temps sans doute, mais aussi dans l'espace.

L'axiome vaut assurément pour l'Égypte moderne, dont le passé ancestral ou plus récent a longtemps suscité plus d'ardeurs internationales que locales<sup>27</sup>. Il est vrai que dans ce pays millénaire, la conscience de soi, de faire nation, n'a guère eu besoin d'artefacts ou de monuments pour s'affirmer. Il y a une évidence de l'égyptianité, qui se soucie peu de définition légale (la nationalité égyptienne ne sera instaurée qu'en 1929 mais les habitants de la vallée du Nil ne l'ont pas attendue pour se sentir profondément « égyptiens »<sup>28</sup>) ou de substrat monumental (les grandes masses de pierres laissées par les anciens Égyptiens n'ont pas laissé d'effrayer leurs modernes congénères, ainsi que le suggère le surnom arabe - Abu

---

<sup>25</sup> Et par exemple Gabriel CHARMES, *L'Égypte : archéologie, histoire, littérature*, Paris : Calmann Levy, 1891, p. 239-240.

<sup>26</sup> « Archaeology in Egypt », *Times* du 5 février 1883, p. 5.

<sup>27</sup> Donald Malcolm REID, *Whose pharaohs ? Archaeology, Museums, and Egyptian national identity from Napoleon to World War I*. Berkeley: University of California Press, 2002.

<sup>28</sup> Frédéric ABECASSIS et Anne LE GALL-KAZAZIAN, « L'identité au miroir du droit: le statut des personnes en Égypte (fin XIXe-milieu XXe siècle) », in *Égypte/Monde Arabe*, n°11, 1992, p. 11-38.

al-Hawl - donné au Sphinx, « père-la-terreur »). Sentiment national et conscience patrimoniale ont suivi des cours assez distincts, même si des intersections ont pu exister. Les contacts entre la France et l'Égypte, précipités et accrus par l'expédition d'Égypte, les dépaysements culturels réciproques qui en ont résulté, ont en revanche joué, de diverses manières, un rôle essentiel dans l'attention portée, de part et d'autre, à la conservation des vestiges du passé égyptien. Un idéal venu d'ailleurs, mais désormais de longue date naturalisé en Égypte.